

7. Le 1^{er} avril 1974, le Conseil de recherches pour la défense a été intégré au Ministère et la responsabilité des centres de recherches pour la défense est passée du Conseil au Ministère, six d'entre eux relevant désormais de l'ADM(Mat). Ce dernier a délégué cette responsabilité au Chef de la Recherche et du Développement (CRAD).

8. L'ancien Centre d'analyse pour la défense (DRAE), rebaptisé Centre d'analyse et de recherche opérationnelle (ORAE), relève désormais du Sous-ministre adjoint (Politiques) (ADM(Pol)).

9. L'organisation actuelle en ce qui concerne les activités scientifiques du Ministère est indiquée dans les figures 1 à 9, après l'annexe E.

Liens officiels avec d'autres organismes fédéraux

10. Il existe de nombreux liens officiels avec d'autres organismes fédéraux, grâce à des comités interministériels dont on trouvera la liste à l'annexe A.

Accords officiels avec des organismes étrangers

11. Il n'y a pas eu de nouvel accord officiel avec des organismes étrangers, et ceux qui sont mentionnés dans le paragraphe 23 de l'annexe I, dans la 1^{ère} partie des mémoires de 1968 sont encore en vigueur. Le Programme de coopération technique a été réorganisé en 1972 et l'accent mis sur la technologie, afin de rationaliser les programmes de recherche et de développement des pays participants. Il devient courant que les domaines de coopération, recensés d'après les accords enregistrés, soient officiellement reconnus par le truchement de "protocoles d'accord" conclus entre les organismes de deux pays ou plus. Au Canada, les "protocoles d'accord" concernant la recherche et le développement ne peuvent être signés sans l'avis et l'accord du ministère des Affaires extérieures.